



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 28 septembre à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2015

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, DAUGE Michel, GAY Patrick, DEMAY Hélène, ANOINE Frédéric, LADRAT Bernard, ROBIN Chantal, ASTIER Annie, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole.

ABSENTS EXCUSES : DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, GAUTHIER Philippe, DUSSOUBS Jean-Luc, ESNARD Sandra.

Monsieur DARFEUILLES Bernard donne procuration à Madame LEMOINE Christine

Monsieur GEROUARD Christophe donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard

Monsieur GAUTHIER Philippe donne procuration à Madame FREDON Magdaleina

Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Monsieur LADRAT Bernard

Madame ESNARD Sandra donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DAUGE

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 01 septembre 2015.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est à ajouter à l'ordre du jour afin de solutionner au plus tôt des problèmes d'humidité dans un des appartements de la Maison des Chapelles.

1 – DELIBERATIONS

01 – Demande de subvention programmation 2016: Accessibilité école (escalier sanitaire) restaurant scolaire (porte) mairie (sanitaire véranda) salle polyvalente des Chapelles (vestiaire sanitaire) cheminement école-cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différents travaux à réaliser dans certains bâtiments communaux afin de les rendre aux normes d'accessibilité. Il s'agit des escaliers et sanitaire de l'école, porte du restaurant scolaire, sanitaire de la mairie (véranda), cheminement école-cantine, vestiaires et sanitaires de la salle polyvalente des Chapelles.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 60 750.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à la majorité de ses membres présents de retenir le projet de travaux de mises aux normes d'accessibilités des bâtiments communaux ci-dessus désignés
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD et de l'Etat dans le cadre de le D.E.T.R.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

02 – Demande de subvention programmation 2016: Assainissement : canalisation de transfert des eaux usées du village du Masseix vers la nouvelle station d'épuration de la Côte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la pompe de relevage située dans le village du Masseix ne donne pas un fonctionnement satisfaisant : débordements, coût d'entretien élevé, pannes à répétition...

Afin de solutionner ce problème, le poste de refoulement sera éliminé, et le village sera raccordé gravitairement sur la station de d'épuration de la Côte et non vers le réseau du bourg.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 51 600.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet de transfert des eaux usées du village du Masseix vers la station de la Côte
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

03 – Demande de subvention programmation 2016: Equipement sportif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vétusté des vestiaires de football et donc la nécessité de remédier à cette situation.

Pour ce faire, deux théories ont été envisagées :

- réhabilitation de la salle des fêtes cité Prévost en vestiaires de football avec rénovation partielle du terrain actuel : budget total opération 431 380.00 € ht (coût net total déductions faites des aides financières 234 229.00 € ht dont vestiaires 199 304.00 € ht + stade 34 925.00 €ht)
- constructions de nouveaux vestiaires de football dans l'ancienne grange des

services techniques avec construction d'un nouveau terrain aux Chapelles : budget total opération 623 000.00 € ht (coût net total déductions faites des aides financières 265 850.00 € ht dont vestiaires 145 000.00 € ht + stade 99 850.00 € ht + éclairage 21 000.00 € ht)

Cette dernière solution permet de disposer d'un éclairage homologué, de regrouper les activités sportives sur un même site, et d'avoir de plus des vestiaires qui pourront servir à diverses activités sportives.

Ainsi, la salle des fêtes située cité Prévost est préservée pour une activité autre et un projet de reconversion du stade de football est en prévision.

Considérant que plus d'un tiers des membres du Conseil Municipal sollicite un vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal après avoir voté à bulletin secret,

- **décide** par 10 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions de retenir le projet de réhabilitation de l'ancienne grange des services techniques en vestiaire et la construction d'un nouveau terrain de football sur le site des Chapelles
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD, de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., du F.N.D.S. (Fonds National pour le Développement du Sport), du F.F.F. (Fédération Française de Football), F.A.F.A.(Association Française de Football Amateur) S.E.H.V. (Syndicat d'Electrification Haute-Vienne)
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

04 – Adhésion au groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes des Feuillardiers concernant l'achat de papier au format A4 et A3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de participer aux groupements de commandes mis en place par la Communauté de Communes des Feuillardiers pour l'achat de papier blanc au format A4 et A3 dans le cadre du schéma de mutualisation.

Une convention sera établie entre la communauté de Communes des Feuillardiers et la Commune.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion au groupement vaut commande pour la commune, c'est-à-dire que la commune ne peut pas refuser de signer le marché à partir du moment où elle décide d'adhérer au groupement. Comme il sera indiqué sur la convention, c'est le coordonnateur du groupement (la Communauté de Communes) qui sélectionne le titulaire du marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes des Feuillardiers pour l'achat de papier blanc au format A4 et A3
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

05–Tarification location grange des Chapelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la demande d'un administré pour louer de façon provisoire (6 mois) la grange (ancien local des services techniques) des Chapelles afin d'y abriter son matériel agricole. Monsieur le Maire propose la facturation de 35.00 € par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents

- **Accepte** de louer la grange des Chapelles (ancien local des services techniques) de façon provisoire allant du 15 octobre 2015 au 15 avril 2016
- **Accepte** la location au prix de 210.00 € pour six mois payable en une seule fois fin d'année 2015 sur présentation d'un titre de recettes
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de location sous réserve de la production d'un justificatif d'assurance émanant du locataire

06–Traitement de l'humidité ascensionnelle de la maison des Chapelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes d'humidité important rencontrés au niveau de la maison des Chapelles causant des dégradations nombreuses au niveau d'un des deux appartements (tâches et auréoles en bas des murs, décollement des tapisseries, moisissures, diffusion de mauvaises odeurs de renfermé...). Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà rencontré ce souci qui a été solutionné par la mise en place d'une centrale de traitement de l'air et d'une barrière d'étanchéité par injection de résine.

La Société Mur Protect a répondu à notre demande de devis :

- centrale de traitement de l'air : 4 232.00 € ht
- mises en place d'une barrière d'étanchéité par injection de résine : 14 158.66 € ht

Sur les conseils du technicien, Monsieur le Maire propose dans un premier temps la mise en place d'une centrale de traitement de l'air.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents

- **valide** la proposition de la mise en place de la centrale de traitement de l'air pour un montant de 4 232.00 € ht à la société Mur Protect
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis de 1 000 € ht à l'entreprise Martaille pour le remplacement d'un plateau de coupe

- # La validation d'un devis de 543.87 € ht à l'entreprise Martailé pour la réparation d'un broyeur arrière de tracteur
- # La validation d'un devis de 313.00 € ht à l'entreprise Lyreco pour la fourniture de repose pieds, tapis de souris et lampe
- # La validation d'un devis de 1 035.00 € ht à CMCTP pour la reprise de bordure avenue du 8 Mai 45
- # La validation d'un devis de 493.59 € ht à JSB Plomberie pour le remplacement de paroi de douche appartement des Chapelles
- # La validation d'un devis de 2 120.11 € ht à SEHV pour la mise en place de deux nouveaux candélabres (pris en charge par l'assurance)
- # La validation d'un devis à 0.505 € ht le litre de foin ordinaire pour une quantité totale 27 700 litres (regroupement commande avec Communauté de Communes des Feuillardiers)
- # La validation d'un devis de 2 817.97 € ht à l'entreprise RIVET pour la réalisation du bulletin municipale 2015

3 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates prochaines élections régionales qui se dérouleront dans la nouvelle salle des fêtes des Chapelles :

- 06/12/2015
- 13/12/2015

2 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du dépôt-vente brocante « O'Bon dépôt » sur le site de la Monnerie

3 – Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture concernant l'organisation de l'accueil de 30 000 demandeurs d'asiles et réfugiés et précise que les personnes de la commune ayant des logements vacants peuvent se faire connaître en mairie afin d'en aviser les services de la Préfecture.

4 – Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE Recteur de l'Académie pour son accueil lors de sa visite du 17 septembre.

5 – Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates à retenir :

- Vœux du Maire : 07 janvier 2016
- Repas des aînés : 10 janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15